

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 04/06/2009

Réception par le Prefet : 04/06/2009

Publication : 05/06/2009



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-8-6-4

Séance du vendredi 29 mai 2009

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

C751 ANIMATION DE LA DEMARCHE GERPLAN

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération n° E6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n°2009-2-1-3 du 26/03/2009 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide de donner un avis favorable:

- ❖ à la communauté de communes de Cernay et Environs pour le poste 2009 de son animateur GERPLAN pour un montant de 12.160 €, les crédits nécessaires étant imputés au 65/65734/F738/C751,
- ❖ au SIVOM Pays de Brisach. pour le poste 2009 de son animateur GERPLAN pour un montant de 12.160 €, les crédits nécessaires étant imputés au 65/65734/F738/C751.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions